Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260227-D_2026_1_7-DE

# Extrait du registre

# des délibérations du Conseil Municipal

**décision :**
**D_2026_1_7**

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

**Objet : Bilan annuel 2025 des acquisitions et cessions immobilières**

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 février à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 29 Janvier 2026

**Présents** : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame BOCHET Agnès, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur LE GAC Hervé, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Madame COUSIN Laurence, Monsieur LE ROY Yann, Madame DAVID Maryvonne, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

**Pouvoirs :**
Madame ROBIN Renée a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Monsieur THUARD Jean-Charles a donné pouvoir à Madame COUSIN Laurence
Madame MORIN Sonia a donné pouvoir à Monsieur LE ROY Yann
Monsieur COLLE Gaël a donné pouvoir à Madame LE BRETON Marie-Pierre
Madame DANJOU Maryse a donné pouvoir à Monsieur LEBRESNE Jean-Claude

**Absent(s)** : Madame SICOT Sophie

**Excusé(s)** : Madame ROBIN Renée, Monsieur THUARD Jean-Charles, Madame MORIN Sonia, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur COLLE Gaël, Madame DANJOU Maryse

**Secrétaire de Séance :** Madame Annick BLAYO

**Domaine et patrimoine / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2241-1 et suivants ;

M. Le Maire rappelle que l'Assemblée délibérante se prononce annuellement concernant le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune courant de l'année antérieure. Au titre de 2025, les opérations réalisées concernent essentiellement la poursuite des ventes au sein du lotissement communal Barzaz Breiz, ainsi que certaines démarches foncières au lieu-dit « Kerblaise ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par**
**-20 voix pour,**
**-01 abstention (Mme Sonia MORIN),**

- **Approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune de Pont-Aven au titre de l'année 2025,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

**Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 1**

Le Maire de Pont-Aven
Christian DAUTEL

MAIRIE DE PONT-AVEN FINISTÈRE

Emis le 02/02/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 27/02/2026